

Séance ordinaire du 11 juin 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°11062024D08

Objet : Transition énergétique – Autoconsommation collective : Adhésion de la commune de Porte-de-Savoie à l'association « ACC Cœur de Savoie Energie »

Date de la convocation et de l'affichage : 5 juin 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 24
 Nombre de pouvoirs : 5
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le 11 juin 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER		X		Franck VILLAND
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Patrick CHAPUIS
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL		X		Serge GUILLEMAT
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI	X			

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20240611-11062024D08-DE
 Date de réception préfecture : 18/06/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE		X		Chantal GIRAUD
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Elodie Da Silva

Rapporteur : Jacques VELTRI, Adjoint en charge des travaux et du patrimoine bâti

Exposé des motifs : Début Avril 2024, la société SH de Chavort exploitant la centrale hydroélectrique de Chavort sur la commune de Montmélian (2 MW – 7 GWh) s’est rapprochée de la commune de Montmélian pour envisager une opération d’autoconsommation collective à partir de son installation.

Compte tenu de l’expérience de la Communauté de communes Cœur de Savoie dans ce domaine, la commune de Montmélian a orienté la société vers la Communauté de communes pour envisager cette opération.

Après plusieurs échanges, il est proposé de créer une Personne Morale Organisatrice (PMO) permettant d’associer d’autres acteurs que la Communauté de communes et ses communes membres dans les projets d’autoconsommation sur l’ensemble du territoire de la Communauté de communes de Cœur de Savoie et d’associer les moyens de production de la Communauté de communes Cœur de Savoie, de la société SH de Chavort et d’autres éventuels acteurs.

Cette PMO, dénommée « ACC CŒUR DE Savoie Energie » a été créée sous forme associative. Les membres fondateurs sont les deux collectivités initiatrices du projet, soit la Communauté de communes Cœur de Savoie et la Commune de Montmélian. Tous les autres consommateurs ou producteurs seront membres actifs.

Chaque membre est représenté par un représentant désigné par l’organe délibérant.

Les statuts de l’association sont joints à la présente délibération.

L’assemblée générale constitutive a prévu une cotisation à zéro (0) €.

Les modalités de vente de l’électricité seront précisées par chaque fournisseur sous la forme d’un contrat spécifique.

Considérant le Plan Climat Air Energie Territorial du Cœur de Savoie ;

Considérant l’opportunité de bénéficier d’une électricité locale renouvelable à des coûts maîtrisés dans le cadre de l’autoconsommation collective ;

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240611-11062024D08-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2024

Considérant les statuts de l'association « ACC Cœur de Savoie Energie » annexés à la présente délibération ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

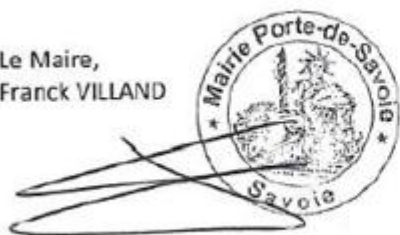
- **ADHERE** à l'association « ACC Cœur de Savoie Energie » ;
- **DESIGNE** M. Jacques VELTRI pour représenter la commune au sein des instances de l'association.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 11 juin 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND



La secrétaire de séance,
Elodie DA SILVA

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240611-11062024D08-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2024